



COMMUNIQUÉ

La propagation du coronavirus et l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2020 interdisant « les rassemblements collectifs de quelque nature que ce soit » dans le département du Morbihan à compter du 1^{er} mars jusqu'au 14 mars 2020, obligent l'association Printemps de l'entreprise à reporter les événements prévus jusqu'au 27 mars 2020.

Les membres du bureau de l'association et les administrateurs en concertation avec leurs partenaires ont validé cette décision.

Tous les événements du Printemps de l'entreprise prévus du 9 au 27 mars sont à la fois liés et étroitement complémentaires entre eux.

Envisager le maintien des événements après le 14 mars (si cela s'avère possible) sans avoir pu jouer les événements précédents nous est apparu inadapté.

Pour cette raison, avec détermination et sagesse, les administrateurs en concertation avec les différents acteurs de l'association ont souhaité afin de conserver la dynamique et la cohérence des différentes manifestations reporter également les événements prévus après le 14 mars et ce jusqu'au 27 mars.

En revanche, à ce jour, les événements prévus en avril sont maintenus et les événements reportés feront évidemment l'objet dès que possible de propositions de nouvelles dates.

Nous avons tous beaucoup œuvré jusqu'à maintenant pour la réussite de ces événements. Que chacun soit remercié pour cette belle contribution.

Au sein de notre association, nous vivons aujourd'hui ensemble comme chaque citoyen l'apprentissage d'une situation inédite.

Nous sommes donc déterminés et résolument engagés dans la poursuite de l'aventure de notre association et allons « rejouer » ensemble et très rapidement cette nouvelle édition 2020 du Printemps de l'entreprise.

A très bientôt

Jean-Michel Marcé
Président de l'association Printemps de l'Entreprise